Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

◆ ◆ ◆

JANVIER 2013

NUMÉRO SPÉCIAL N° 04

◆ ◆ ◆

ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :
http://www.manche.gouv.fr
Rubrique : Annonces et avis – Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

1ERE DIRECTION - LIBERTES PUBLIQUES ET REGLEMENTATION ***3***
Arrêté préfectoral du 7 janvier 2013 portant publication de la liste des candidats à l'election 2013 des membres des chambres d'agriculture 3
Arrêté n°2013/AP001 du 9 janvier 2013 relatif aux tarifs maxima des transports par taxi à compter du 1er janvier 2013 5

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER ***6***
Arrêté du 27 décembre 2012 définissant les conditions d'octroi des dotations issues de la réserve de droits à paiement unique dans le département de la Manche établies en application de l'article 7 du décret n°2012-1396 du 12 décembre 2012 relatif à l'octroi de dotations issues de la réserve de droits à paiement unique. 6

DIVERS ***7***
DDFIP - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES 7
Arrêté du 28 novembre 2012 tant délégation de signature - Trésorerie de ST HILAIRE ISIGNY 7
Arrêté du 7 janvier 2013 portant délégation de signature - Trésorerie EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE 7
Arrêté du 11 janvier 2013 portant délégation de signature - Service des impôts entreprises - CHERBOURG 7
PREFECTURE DE LA REGION D'ILE DE FRANCE - PREFET COORDONNATEUR DU BASSIN SEINE-NORMANDIE 7
Arrêté préfectoral n°2012355-0002 du 20 décembre 2 012 portant sur la délimitation de zones vulnérables aux pollutions apr les nitrates d'origine agricole sur le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 7

1ERE DIRECTION - LIBERTES PUBLIQUES ET REGLEMENTATION

Arrêté préfectoral du 7 janvier 2013 portant publication de la liste des candidats à l'election 2013 des membres des chambres d'agriculture

Art. 1 : La liste des candidats à l'élection des membres des Chambres d'Agriculture, dont la clôture du scrutin est fixée au 31 janvier 2013, est arrêtée selon les dix annexes ci-jointes.
Art. 2 : M. le Secrétaire général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Préfecture de la Manche et à la Chambre d'Agriculture et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
Signé : le préfet : Adolphe COLRAT.
COLLEGE 1 - CHEFS D'EXPLOITATION ET ASSIMILES

NOM DE LA LISTE (Mandataire)	Titre	NOM du Candidat	PRENOM du Candidat	CRA
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	M.	BESSIN	Guy	
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	M.	HOUSSIN	Michel	
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	Mme	BRIAND	Annick	X
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	M.	LECHARTIER	Adrien	
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	M.	TOMASZEWSKI	Arnaud	
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	Mme	JOURDAN	Sylvie	
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	M.	LECROSNIER	Ludovic	X
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	M.	SAUVAGET	Yves	
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	Mme	ROBLIN	Camille	
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	M.	MARIE	Philippe	X
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	M.	PARIS	Jean-Paul	
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	Mme	GROULT	Sylvie	
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	M.	DUBOS	Yvan	X
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	M.	DUPONT	Frédéric	
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	Mme	MESENGE	Marie Josèphe	X
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	M.	DESLOGES	Michaël	
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	M.	BRISSET	Hyacinthe	
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	Mme	JOUENNE	Bernadette	X
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	M.	SAULNIER	Denis	
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	M.	BESSIN	Régis	
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	Mme	NORGEOT	Nicole	
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	*M.*	*GUILLEMAIN*	*Frédéric*	
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	*M.*	*AUBRIL*	*Pierre*	

NOM DE LA LISTE (Mandataire)	Titre	NOM du Candidat	PRENOM du Candidat	CRA
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	M.	BROSSET	Denis	X
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	Mme	BOUGEARD	Frédérique	X
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	M.	BODIN	Yannick	X
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	M.	DELAUNEY	Vincent	X
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	Mme	GUILLOT	Valérie	X
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	M.	LECHEVALIER	Nicolas	
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	Mme	CHESNEL	Maryline	X
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	M.	LEPIEZ	Jean-Pierre	
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	M.	LEFRANC	Dominique	
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	M.	MAUBANT	Didier	
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	Mme	ONFROY	Virginie	
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	M.	LECACHEUX	Vincent	
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	M.	MARTEL	Guillaume	
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	M.	LECONTE	François	
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	Mme	MAZURIER	Marie-Laure	
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	M.	PHILIPPEAUX	Jean-Michel	
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	M.	VIEL	Eric	
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	Mme	MAILLARD	Isabelle	
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	M.	JOUIN	Jean-Luc	
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	Mme	JEAN	Chantal	
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	M.	TREFEU	Eric	
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	*M.*	*LAMBERTON*	*Cyril*	
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	*M.*	*MONTIGNY*	*Philippe*	

NOM DE LA LISTE (Mandataire)	Titre	NOM du Candidat	PRENOM du Candidat	CRA
FDSEA 50 et JA 50 Le choix de l'avenir (M. Hervé MARIE)	M.	FEREY	Pascal	X
FDSEA 50 et JA 50 Le choix de l'avenir (M. Hervé MARIE)	Mme	LOTTIN	Isabelle	
FDSEA 50 et JA 50 Le choix de l'avenir (M. Hervé MARIE)	M.	BOUILLON	Jean-François	
FDSEA 50 et JA 50 Le choix de l'avenir (M. Hervé MARIE)	M.	LECOUSTEY	Marc	
FDSEA 50 et JA 50 Le choix de l'avenir (M. Hervé MARIE)	Mme	COUSIN	Marielle	
FDSEA 50 et JA 50 Le choix de l'avenir (M. Hervé MARIE)	M.	LECLER	Eric	X
FDSEA 50 et JA 50 Le choix de l'avenir (M. Hervé MARIE)	M.	LECOMPAGNON	Philippe	
FDSEA 50 et JA 50 Le choix de l'avenir (M. Hervé MARIE)	Mme	MAHE	Nadège	
FDSEA 50 et JA 50 Le choix de l'avenir (M. Hervé MARIE)	M.	LEGRAND	Sylvain	
FDSEA 50 et JA 50 Le choix de l'avenir (M. Hervé MARIE)	M.	DESLANDES	Serge	
FDSEA 50 et JA 50 Le choix de l'avenir (M. Hervé MARIE)	Mme	GUERAULT	Catherine	X
FDSEA 50 et JA 50 Le choix de l'avenir (M. Hervé MARIE)	M.	FAUCON	Philippe	X
FDSEA 50 et JA 50 Le choix de l'avenir (M. Hervé MARIE)	M.	LEFEBVRE	Nicolas	

FDSEA 50 et JA 50 Le choix de l'avenir (M. Hervé MARIE)	M.	BAILHACHE	Rémi	X
FDSEA 50 et JA 50 Le choix de l'avenir (M. Hervé MARIE)	Mme	CHARDINE	Françoise	
FDSEA 50 et JA 50 Le choix de l'avenir (M. Hervé MARIE)	M.	LEGER	Bruno	
FDSEA 50 et JA 50 Le choix de l'avenir (M. Hervé MARIE)	M.	BRISSET	Gaëtan	
FDSEA 50 et JA 50 Le choix de l'avenir (M. Hervé MARIE)	Mme	HEDOUIN	Maryse	X
FDSEA 50 et JA 50 Le choix de l'avenir (M. Hervé MARIE)	M.	LEGOUPIL	Samuel	
FDSEA 50 et JA 50 Le choix de l'avenir (M. Hervé MARIE)	Mme	LEBASNIER	Annie	
FDSEA 50 et JA 50 Le choix de l'avenir (M. Hervé MARIE)	M.	BLANDIN	Christophe	
FDSEA 50 et JA 50 Le choix de l'avenir (M. Hervé MARIE)	*Mme*	*LANGLOIS*	*Elodie*	
FDSEA 50 et JA 50 Le choix de l'avenir (M. Hervé MARIE)	*M.*	*LORAULT*	*Jean-Hugues*	X

COLLEGE 2 - PROPRIETAIRES ET USUFRUITIERS

NOM DE LA LISTE (Mandataire)	Titre	NOM du Candidat	PRENOM du Candidat
SDPPR 50 et FDSEA - SDPR 50 Des propriétaires écoutés et respectés (M. Hervé MARIE)	M.	De CONIAC	Loïc
SDPPR 50 et FDSEA - SDPR 50 Des propriétaires écoutés et respectés (M. Hervé MARIE)	Mme	BELIARD	Josiane
SDPPR 50 et FDSEA - SDPR 50 Des propriétaires écoutés et respectés (M. Hervé MARIE)	*Mme*	*IMBERT De TREMIOLLES*	*Marie-Andrée*
SDPPR 50 et FDSEA - SDPR 50 Des propriétaires écoutés et respectés (M. Hervé MARIE)	*M.*	*LEPOURRY*	*Michel*

COLLEGE 3A - SALARIES DE LA PRODUCTION AGRICOLE

NOM DE LA LISTE (Mandataire)	**Titre**	**NOM du Candidat**	**PRENOM du Candidat**
CGT (M. Nicolas JAU)	Mme	COSNEFROY	Christiane
CGT (M. Nicolas JAU)	Mme	GROULT	Patricia
CGT (M. Nicolas JAU)	M.	LECONTE	Michel
CGT (M. Nicolas JAU)	M.	KOPKA	Daniel
CGT (M. Nicolas JAU)	*M.*	*DUBOSCQ*	*Dominique*
CGT (M. Nicolas JAU)	*Mme*	*LA ROQUE*	*Christine*
NOM DE LA LISTE (Mandataire)	**Titre**	**NOM du Candidat**	**PRENOM du Candidat**
FGA-CFDT "le syndicat qui change mon quotidien" M. Philippe PONTIS)	M.	MERIENNE	Michel
FGA-CFDT "le syndicat qui change mon quotidien" (M. Philippe PONTIS)	Mme	LECONTE	Brigitte
FGA-CFDT "le syndicat qui change mon quotidien" (M. Philippe PONTIS)	M.	BADJI	Sidy
FGA-CFDT "le syndicat qui change mon quotidien" (M. Philippe PONTIS)	M.	JAMARD	Daniel
FGA-CFDT "le syndicat qui change mon quotidien" (M. Philippe PONTIS)	*Mme*	*BREHIER*	*Marie-Hélène*
FGA-CFDT "le syndicat qui change mon quotidien" M. Philippe PONTIS)	*M.*	*GRAVÉ*	*Grégory*
NOM DE LA LISTE (Mandataire)	**Titre**	**NOM du Candidat**	**PRENOM du Candidat**
FO (M. Jean-Paul CHOUBRAC	M.	LEMAITRE	Thomas
FO (M. Jean-Paul CHOUBRAC	M.	COURTEILLE	Mickaël
FO (M. Jean-Paul CHOUBRAC	Mme	MORIN	Gaëlle
FO (M. Jean-Paul CHOUBRAC	M.	LEDORMAN	Eric
FO (M. Jean-Paul CHOUBRAC	*Mme*	*LEGER*	*Patricia*
FO (M. Jean-Paul CHOUBRAC	*M.*	*QUIEDEVILLE*	*Alexandre*
NOM DE LA LISTE (Mandataire)	**Titre**	**NOM du Candidat**	**PRENOM du Candidat**
CFTC - AGRI (M. René MILLET)	M.	POULAIN	Jonathan
CFTC - AGRI (M. René MILLET)	M.	GUILLOUET	Fabien
CFTC - AGRI (M. René MILLET)	Mme	LE BERRE	Marie-Christine
CFTC - AGRI (M. René MILLET)	M.	LEPESANT	Albin
CFTC - AGRI (M. René MILLET)	*Mme*	*TURPIN*	*Elodie*
CFTC - AGRI (M. René MILLET)	*Mme*	*SAUVAGE*	*Florine*

COLLEGE 3B – SALARIES DES GROUPEMENTS PROFESSIONNELS AGRICOLES

NOM DE LA LISTE (Mandataire)	**Titre**	**NOM du Candidat**	**PRENOM du Candidat**
CGT (M. Nicolas JAU)	M.	MEIGNEY	Yvan
CGT (M. Nicolas JAU)	M.	DESCHATEAUX	Fabrice
CGT (M. Nicolas JAU)	Mme	NAYRAC	Brigitte
CGT (M. Nicolas JAU)	M.	DROUIN	Benoît
CGT (M. Nicolas JAU)	*M.*	*HARRY*	*Mickaël*
CGT (M. Nicolas JAU)	*Mme*	*OUIN*	*Olivia*
NOM DE LA LISTE (Mandataire)	**Titre**	**NOM du Candidat**	**PRENOM du Candidat**
UNION SYNDICALE SOLIDAIRES (M. Denis MARION)	M.	LECARPTENTIER	Denis
UNION SYNDICALE SOLIDAIRES (M. Denis MARION)	M.	COLET	Gilles
UNION SYNDICALE SOLIDAIRES (M. Denis MARION)	Mme	GIRARD	Sylvie
UNION SYNDICALE SOLIDAIRES (M. Denis MARION)	Mme	BUHOT	Chantal
UNION SYNDICALE SOLIDAIRES (M. Denis MARION)	*M.*	*MARIE*	*Alain*
UNION SYNDICALE SOLIDAIRES (M. Denis MARION)	*M.*	*LAURENT*	*Denis*
NOM DE LA LISTE (Mandataire)	**Titre**	**NOM du Candidat**	**PRENOM du Candidat**
FGA-CFDT "le syndicat qui change mon quotidien" (M. Philippe PONTIS)	M.	PONTIS	Philippe
FGA-CFDT "le syndicat qui change mon quotidien" (M. Philippe PONTIS)	Mme	HAMCHIN	Aurélie
FGA-CFDT "le syndicat qui change mon quotidien" (M. Philippe PONTIS)	M.	LAGARDE	Vincent
FGA-CFDT "le syndicat qui change mon quotidien" (M. Philippe PONTIS)	Mme	SOUDEE	Anne-Marie
FGA-CFDT "le syndicat qui change mon quotidien" (M. Philippe PONTIS)	*M.*	*BINET*	*Jean-Noël*
FGA-CFDT "le syndicat qui change mon quotidien" (M. Philippe PONTIS)	*Mme*	*RUEL*	*Elisabeth*
NOM DE LA LISTE (Mandataire)	**Titre**	**NOM du Candidat**	**PRENOM du Candidat**
FO (M. Jean-Paul CHOUBRAC)	M.	CHOUBRAC	Jean-Paul
FO (M. Jean-Paul CHOUBRAC)	M.	PIOLIN	Frédéric

FO (M. Jean-Paul CHOUBRAC)	Mme	LAJOIE	Christèle
FO (M. Jean-Paul CHOUBRAC)	Mme	CROGNIER	Nathalie
FO (M. Jean-Paul CHOUBRAC)	*M.*	*PASQUIER*	*Maxime*
FO (M. Jean-Paul CHOUBRAC)	*M.*	*LENOIR*	*Pascal*
NOM DE LA LISTE (Mandataire)	**Titre**	**NOM du Candidat**	**PRENOM du Candidat**
UNSA2A (M. Jean-François THOBY)	M.	THOBY	Jean-François
UNSA2A (M. Jean-François THOBY)	Mme	BUNEL	Valérie
UNSA2A (M. Jean-François THOBY)	M.	HAMEL	Denis
UNSA2A (M. Jean-François THOBY)	Mme	MANCEAU	Isabelle
UNSA2A (M. Jean-François THOBY)	*M.*	*EUDELINE*	*Alain*
UNSA2A (M. Jean-François THOBY)	*Mme*	*LEMAZURIER*	*Tatiana*
NOM DE LA LISTE (Mandataire)	**Titre**	**NOM du Candidat**	**PRENOM du Candidat**
CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT CGC (M. André DENOT)	M.	MAUGER	Benoit
CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT CGC (M. André DENOT)	Mme	TAPIN	Huguette
CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT CGC (M. André DENOT)	M.	BRIONNE	Jean
CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT CGC (M. André DENOT)	M.	RIVEY	Laurent
CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT CGC (M. André DENOT)	*Mme*	*MENARD*	*Liliane*
CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT CGC (M. André DENOT)	*M.*	*LAISNE*	*Hervé*

COLLEGE 4 - ANCIENS EXPLOITANTS ET ASSIMILES

NOM DE LA LISTE (Mandataire)	**Titre**	**NOM du Candidat**	**PRENOM du Candidat**
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	M.	JOUBIN	Bernard
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	Mme	MAHIEU	Jocelyne
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	*M.*	*VABRE*	*Pierre*
CONFEDERATION PAYSANNE (Mme Patricia GUILLEGAULT)	*Mme*	*DUPONT*	*Marie-Thérèse*
NOM DE LA LISTE (Mandataire)	**Titre**	**NOM du Candidat**	**PRENOM du Candidat**
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	M.	LEGRAS	François
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	M.	DUVAL	François
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	*Mme*	*HERVIEU*	*Danièle*
AU SERVICE DE TOUS (Mme BOUGEARD Frédérique)	*M.*	*LECONTE*	*Michel*
NOM DE LA LISTE (Mandataire)	**Titre**	**NOM du Candidat**	**PRENOM du Candidat**
FDSEA 50 Pour une vie et un avenir meilleurs (M. Hervé MARIE)	M.	JEANNE	Marcel
FDSEA 50 Pour une vie et un avenir meilleurs (M. Hervé MARIE)	Mme	LEFEBVRE	Thérèse
FDSEA 50 Pour une vie et un avenir meilleurs (M. Hervé MARIE)	*M.*	*PILARD*	*André*
FDSEA 50 Pour une vie et un avenir meilleurs (M. Hervé MARIE)	*M.*	TESNIERE	*Guy*

COLLEGE 5A - COOPERATIVES AGRICOLES DE PRODUCTION AGRICOLE

NOM DE LA LISTE (Mandataire)	**Titre**	**NOM du Candidat**	**PRENOM du Candidat**
Avec les cuma de la Manche, pour de nouveaux projets (M. Etienne FELS)	M.	THOUROUDE	Guillaume
Avec les cuma de la Manche, pour de nouveaux projets (M. Etienne FELS)	*M.*	*MACÉ*	*Sébastien*

COLLEGE 5B - AUTRES COOPERATIVES ET SICA

NOM DE LA LISTE (Mandataire)	**Titre**	**NOM du Candidat**	**PRENOM du Candidat**
COOPÉRATION 50 (M. OSMONT Jean-Luc)	M.	COUILLARD	Bernard
COOPÉRATION 50 (M. OSMONT Jean-Luc)	M.	OSMONT	Jean-Luc
COOPÉRATION 50 (M. OSMONT Jean-Luc)	Mme	LEHAY	Hélène
COOPÉRATION 50 (M. OSMONT Jean-Luc)	M.	TRINCOT	Xavier
COOPÉRATION 50 (M. OSMONT Jean-Luc)	*Mme*	*LEQUERTIER*	*Aude*
COOPÉRATION 50 (M. OSMONT Jean-Luc)	*M.*	*GUILLARD*	*Bernard*

COLLEGE 5C - CAISSES DE CREDIT AGRICOLE

NOM DE LA LISTE (Mandataire)	**Titre**	**NOM du Candidat**	**PRENOM du Candidat**
CAISSES LOCALES CREDIT AGRICOLE (M. Jean-Marie BOULLOT)	M.	HULMER	Benoît
CAISSES LOCALES CREDIT AGRICOLE (M. Jean-Marie BOULLOT)	M.	MALBAULT	Denis
CAISSES LOCALES CREDIT AGRICOLE (M. Jean-Marie BOULLOT)	*Mme*	*ALLIET*	*Régine*
CAISSES LOCALES CREDIT AGRICOLE (M. Jean-Marie BOULLOT)	*M.*	*GODAN*	*Eric*

COLLEGE 5D - CAISSES D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES ET CAISSES DE MSA

NOM DE LA LISTE (Mandataire)	**Titre**	**NOM du Candidat**	**PRENOM du Candidat**
Caisse d'Assurances Mutuelles Agricoles et Caisse de Mutualité Sociale Agricole (M. Sébastien LECOMTE)	M.	JOURDAN	Gabriel
Caisse d'Assurances Mutuelles Agricoles et Caisse de Mutualité Sociale Agricole (M. Sébastien LECOMTE)	Mme	DUBOST	Marie-Ange
Caisse d'Assurances Mutuelles Agricoles et Caisse de Mutualité Sociale Agricole (M. Sébastien LECOMTE)	*M.*	*CALIPEL*	*Denis*
Caisse d'Assurances Mutuelles Agricoles et Caisse de Mutualité Sociale Agricole (M. Sébastien LECOMTE)	*Mme*	*LEBOUVIER*	*Patricia*

COLLEGE 5E - ORGANISATIONS SYNDICALES A VOCATION GENERALE D'EXPLOITANTS AGRICOLES

NOM DE LA LISTE (Mandataire)	**Titre**	**NOM du Candidat**	**PRENOM du Candidat**
FDSEA - JA 50 (M. Hervé MARIE)	M.	MARIE	Hervé
FDSEA - JA 50 (M. Hervé MARIE)	M.	HARDY	Damien
FDSEA - JA 50 (M. Hervé MARIE)	Mme	MOUCHEL	Catherine
FDSEA - JA 50 (M. Hervé MARIE)	M.	DESREE	Jean-François

En italique : noms supplémentaires.

◆

Arrêté n°2013/AP001 du 9 janvier 2013 relatif aux tarifs maxima des transports par taxi à compter du 1er janvier 2013

Art. 1 : Le présent arrêté, qui abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2011, est applicable aux taxis tels que définis par le décret n° 95-935 du 17 août 1995 susvisé.

Art. 2 : Les taxis doivent obligatoirement être munis des équipements suivants :

- un dispositif extérieur, lumineux la nuit, portant la mention "TAXI"
- l'indication, lisible de l'extérieur, de la commune ou de l'ensemble des communes de rattachement, ainsi que du numéro d'autorisation de stationnement
- un dispositif répétiteur lumineux extérieur de tarifs
- un compteur horokilométrique, ou taximètre, installé dans le véhicule de telle sorte que l'usager puisse lire facilement, de sa place, de jour comme de nuit, la lettre correspondant au tarif utilisé et le prix à payer.

Art. 3 : Les taximètres sont soumis aux vérifications et à la surveillance prévues aux articles 7 et 8 du décret n°78-363 du 13 mars 1978.

Art. 4 : Le conducteur du taxi doit mettre le taximètre en position de fonctionnement dès le début de la course, en le réglant sur le tarif réglementaire, et signaler au client tout changement de tarif intervenant pendant la course.

Le taximètre doit être remis en position "libre" aussitôt après le paiement.

Art. 5 : Il existe quatre tarifs distincts de transports par taxi, qui sont définis comme suit :

	TARIF DE JOUR	*TARIF DE NUIT*
retour en charge à la station de départ	TARIF A	TARIF B
retour à vide à la station de départ	TARIF C	TARIF D

Art. 6 : Le tarif de jour est applicable de sept heures à dix-neuf heures, le tarif de nuit de dix-neuf heures à sept heures.

Art. 7 : Le tarif dit "de nuit" est également applicable toute la journée les dimanches et jours fériés, ainsi qu'en cas de routes enneigées ou verglacées, à condition que le taxi utilise des équipements spéciaux ou des pneumatiques antidérapant dits « pneus hiver ».

Art. 8 : Quel que soit le nombre de places que comporte la voiture, et que celles-ci soient toutes occupées ou non, les tarifs maxima, toutes taxes comprises, des transports par taxi sont fixés comme suit :

	TARIF A	TARIF B	TARIF C	TARIF D
prise en charge	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
tarif kilométrique	0,92 €	1,38 €	1,84 €	2,76 €
tarif horaire	16,90 €	16,90 €	16,90 €	16,90 €

Art. 9 : Le tarif minimum, suppléments inclus, susceptible d'être perçu pour une course est fixé à 6,60 euros.

Art. 10 : La valeur de la chute est fixée à 0,10 €.

En tarification kilométrique, la distance parcourue entre deux chutes est la suivante :
- en tarif A : 108,70 mètres
- en tarif B : 72,46 mètres
- en tarif C : 54,35 mètres
- en tarif D : 36,23 mètres

En tarification horaire, c'est-à-dire en cas d'arrêt ou de marche lente, le temps écoulé entre deux chutes est de 21 secondes et 30 centièmes.

Art. 11 : Le prix maximum à payer est celui figurant au taximètre ; toutefois, peuvent être perçus les suppléments limitativement énumérés ci-après :

Ä suppléments liés aux bagages :
- malles, bicyclettes et voitures d'enfants : 0,76 €
- valises et gros colis nécessitant une manutention pour mise dans la malle arrière ou arrimage sur la galerie : 0,45 €

Ä supplément pour transport d'une quatrième personne adulte : 1,74 €

Ä supplément pour transport d'animaux : 1,04 €

Art. 12 : Dès l'entrée en vigueur du présent arrêté, les tarifs définis ci-dessus et leurs conditions d'application - en particulier celles relatives au montant majoré de la prise en charge (article 9) et au tarif neige et verglas - devront être affichés en permanence à l'intérieur des véhicules, précédés de la mention "tarifs fixés par l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2013, de manière à être facilement visibles et lisibles par la clientèle.

Art. 13 : Les taximètres devront être modifiés dans les deux mois suivant la date de publication du présent arrêté. La lettre E de couleur rouge sera alors apposée sur le cadran. Avant la modification du compteur, une hausse maximale de 2,6 % pourra être appliquée au montant de la course affiché, en utilisant un tableau de concordance mis à la disposition de la clientèle.

Art. 14 : Une note détaillée sera remise au client, systématiquement pour toute perception égale ou supérieure à 25 € T.T.C., et à sa demande pour un montant inférieur. Cette note devra comporter les mentions suivantes :
- nom du client (à sa demande)
- lieu de départ et lieu d'arrivée de la course (à la demande du client)
- date de rédaction de la note
- heures de début et fin de la course
- nom ou dénomination sociale du prestataire ou de sa société
- numéro d'immatriculation du véhicule de taxi
- adresse postale à laquelle peut être adressée une réclamation
- montant de la course minimum
- prix de la course toute taxes comprises hors suppléments
- somme totale à payer toutes taxes comprises, qui inclut les suppléments
- détail de chacune des majorations prévues à l'article 1er du décret du 6 avril 1987

L'original sera remis au client, et le double conservé par le prestataire pendant deux ans.

Art. 15 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie et réprimée conformément à la législation en vigueur.

Signé : le secrétaire général : Christophe MAROT

◆

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté du 27 décembre 2012 définissant les conditions d'octroi des dotations issues de la réserve de droits à paiement unique dans le département de la Manche établies en application de l'article 7 du décret n°2012-1396 du 12 décembre 2012 relatif à l'octroi de dotations issues de la réserve de droits à paiement unique.

Art. 1 : Programme «Nouveaux Exploitants»

I. - Peut demander à bénéficier d'une dotation issue de la réserve au titre du programme départemental Nouveaux Exploitants «Installation entre le 16 mai 2011 et le 15 mai 2012» un agriculteur qui a commencé à exercer une activité agricole entre le 16 mai 2011 et le 15 mai 2012

II - Le montant total des aides couplées et découplées du 1er pilier de la PAC à titre individuel pour les installations individuelles ou celles de la société pour les installations sous forme sociétaire, ne devra pas dépasser 500 euros par hectare admissible.

III - Le montant global de la dotation ne peut excéder 1 200 euros par nouvel exploitant. La dotation permet :
- soit la création d'un maximum de 3 DPU normaux à la valeur moyenne départementale (336 euros) ; le nombre de DPU normaux créés correspond à la différence entre la surface admissible 2012 (hors surfaces en vignes et vergers) et le nombre de DPU détenus au 15 mai 2012,
- et/ou la revalorisation des DPU existants jusqu'à 336 euros.

IV. - En cas d'installation d'un agriculteur dans une société, la dotation est attribuée à la société.

Sous réserve de l'enveloppe départementale, un coefficient stabilisateur pourra être mis en place.

Signé : Pour le Préfet, Le Secrétaire Général, Christophe MAROT

◆

DIVERS

Ddfip - Direction Départementale des Finances Publiques

Arrêté du 28 novembre 2012 tant délégation de signature - Trésorerie de ST HILAIRE ISIGNY

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;
Art. 1 : Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions de la Trésorerie de Saint Hilaire Isigny dont les noms suivent : Mme Nicole BUSNEL ,Contrôleur principal des Finances publiques ; Mme Guylaine DESLOGES , Contrôleur des Finances publiques ; Mme Tiphaine GAZENGEL, Agent administratif des Finances publiques ; Mme Carine BEDEL, Contrôleur des Finances publiques .
Art. 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
Signé : le comptable de la Trésorerie de Saint Hilaire Isigny : Danièle SILLARD ALATA

◆

Arrêté du 7 janvier 2013 portant délégation de signature - Trésorerie EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;
Art. 1 : Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au service des impôts de la Trésorerie de EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE dont les noms suivent :
- Mme Frédérique LE BLEVENNEC, Inspectrice des Finances publiques;
- Mme LECONTE Brigitte, Contrôleuse des Finances publiques ;
- Mme VASON Françoise, Contrôleuse des Finances publiques;
- Mme PEZET Patricia, Agent administratif principal des Finances publiques .

Art. 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
Signé : Le Comptable public, responsable de la Trésorerie d'EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE : Jean-Pierre LE ROCH

◆

Arrêté du 11 janvier 2013 portant délégation de signature - Service des impôts entreprises - CHERBOURG

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment son article L,257 A ;
Art. 1 : Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis demise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer ,au nom du comptable , aux agents exerçant leurs fonction au service des impôts de entreprises dont les noms suivent :
Mme Catherine ANCKAERT - Inspectrice ; M Dimitri LOURDEL - Contrôleur ; M Marc BIDAULT - Contrôleur ; Mme Catherine PICOT - Contrôleur ; Mme Marie STRICOT - Contrôleur ; Mme Karine FAVRAIS - Contrôleur ; Mme Maryse THIEBOT - Contrôleur ; Mme Françoise BEROT - Contrôleur ; Mme Danièle DUFORT - Contrôleur
Art. 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
Signé : Le Comptable du Service des Impôts des Entreprises : Alain BURNEL

◆

Préfecture de la région d'Ile de France - Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie

Arrêté préfectoral n°2012355-0002 du 20 décembre 2 012 portant sur la délimitation de zones vulnérables aux pollutions apr les nitrates d'origine agricole sur le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

Art. 1 : Dans le district Seine et cours d'eau côtiers normands, la délimitation des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole concerne les départements suivants : Aisne, Ardennes, Aube, Calvados, Côte d'Or, Eure, Eure et Loir, Ille et Vilaine, Loiret, Manche, Marne, Mayenne, Haute-Marne, Meuse, Nièvre, Oise, Orne, Seine-Maritime, Seine et Marne, Somme, Yvelines, Yonne, Essonne, Val d'oise.
Art. 2 : Dans ces départements, les zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sont constituées des territoires des communes dont la liste est annexée au présent arrêté.
Art. 3 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté de 3ème révision n°2007-067 du 1er octobre 2007 du préfet coordonnateur de bassin.
Art. 4 : Les préfets des départements précités, le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France, les directeurs régionaux de l'environnement de l'aménagement et du logement et les directeurs départementaux des territoires (et de la mer) concernés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile de France et des préfectures des départements concernés. Une mention du présent arrêté fera l'objet d'une insertion dans deux journaux locaux à la diligence des préfets et un extrait sera affiché dans les mairies des communes mentionnées en annexe.
Art. 5 : Tout recours à l'encontre du présent arrêté devra être introduit devant le tribunal administratif de Paris - 7, rue Jouy - 75004 Paris, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
L'annexe est consultable en préfecture.
Signé : le préfet de la région d'Ile de France - préfet de Paris - Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie : Laurent FISCUS.

Département de la Manche - Imprimerie administrative - Directeur de la publication : M. le secrétaire général de la préfecture